

L'hon. M. Fulton: C'est une nouvelle institution, mais sur la même propriété. Elle ne fera pas partie du même vieil édifice, mais ce sera une nouvelle institution, modelée de près sur l'institution de Joyceville et limitée au terrain de Saint-Vincent-de-Paul.

L'hon. M. Chevrier: Que fera au juste le ministère à Valleyfield? S'agira-t-il d'une institution semblable à celle de Saint-Vincent-de-Paul? Sera-t-elle administrée par le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul?

L'hon. M. Fulton: L'emplacement de Valleyfield est loué du ministère de la Défense nationale. C'est une institution auxiliaire de Saint-Vincent-de-Paul à l'heure actuelle; elle a été ouverte afin de soulager l'encombrement très grave qui existe à Saint-Vincent-de-Paul. Lorsque la nouvelle institution en voie de construction sur le terrain de Saint-Vincent-de-Paul sera complétée, j'espère que l'encombrement à cet endroit sera soulagé pendant quelque temps. Entre-temps, le problème du logement est grave.

L'hon. M. Chevrier: L'institution de Valleyfield est-elle établie dans l'île de Salaberry ou sur l'emplacement de l'usine qu'on appelait autrefois la Nitro?

L'hon. M. Fulton: On me dit que l'emplacement est sur la terre ferme.

L'hon. M. Martin: Vu l'évasion de trois ou quatre prisonniers de William-Head, institution auxiliaire où les mesures de sécurité ne sont pas les mêmes que dans les institutions principales, j'aimerais savoir si cette affaire, pendant la fin de semaine, a incité le ministre à étudier de nouveau les mesures de sécurité à William-Head et à ces institutions auxiliaires en général?

L'hon. M. Fulton: Oui, monsieur le président, ce problème fera l'objet d'une étude dès que les rapports seront complets. Nous n'avons pas encore de rapports complets sur les circonstances de ces évasions. Provisoirement, nous ne croyons pas que l'ensemble des mesures de sécurité soit mis en cause par suite de ces évasions, mais nous reconnaissons assurément qu'il convient de réviser constamment les mesures que nous appliquons dans cette institution nouvelle, de caractère plutôt expérimental.

L'hon. M. Chevrier: Pour plus de clarté, pourrais-je poser une autre question? Le ministre a dit que l'institution auxiliaire de Valleyfield est située sur la terre ferme. Or, si je comprends bien, avec la construction du canal, Valleyfield elle-même est une île. Ce que j'essaie de savoir, c'est où l'institution auxiliaire va être construite sur l'emplacement du ministère de la Défense nationale.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'emplacement du ministère de la Défense nationale que je connais dans la région est l'usine Nitro.

L'hon. M. Fulton: Ce qu'on a mis à notre disposition, c'est une partie du camp de Valleyfield, situé aux abords de la ville.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'agit de l'ancienne usine Nitro, utilisée pendant la guerre?

L'hon. M. Fulton: Non, je ne crois pas qu'il s'agisse du tout de l'usine Nitro. D'après les souvenirs que j'ai des photos et des cartes que j'ai examinées, il s'agit d'une partie du camp qui a été construit et occupé par le ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai posé au ministre un certain nombre de questions auxquelles il a répondu, comme en fait foi la page 5220 du *hansard*, en donnant la liste des projets de construction d'une certaine ampleur entrepris depuis qu'il est ministre. Je lui ai demandé de donner certains détails à propos de chacun de ces projets. Peut-être pourrais-je les rappeler à la mémoire du ministre.

L'hon. M. Fulton: J'ai les réponses ici.

L'hon. M. Pickersgill: Ma première question avait trait aux crédits du ministère. La deuxième portait sur le chiffre effectif du contrat ou des contrats accordés. En troisième lieu, j'ai demandé s'il y avait plus d'un contrat. Quatrièmement, j'ai demandé d'en donner la raison, dans le cas de l'affirmative.

L'hon. M. Fulton: Comme je l'ai expliqué au cours du débat du 19 juin, quelques-unes de ces entreprises sont réalisées avec le concours des détenus, et dans ce cas il n'est pas question de contrat. J'ai maintenant une réponse complète à donner à l'honorable député au sujet de certains travaux, surtout relativement à la nouvelle institution de Québec. J'ai déjà donné ces renseignements la dernière fois que la question est venue sur le tapis, mais pour que la réponse soit complète, peut-être y a-t-il lieu de les répéter.

En ce qui regarde Québec, le coût estimatif de l'immeuble de l'administration était de \$250,000. Le contrat a été adjugé pour \$213,000, le 22 octobre 1958, à *A. N. Bail Co. Limited*, de Montréal (Québec). Pour le bâtiment de réparation d'automobiles, le chiffre estimatif était de \$140,000, et le contrat a été adjugé pour \$158,844, le 1^{er} décembre 1958, à la société *L. Gordon Tarlton Limited*, de Montréal (Québec). Pour l'hôpital et la chapelle et l'immeuble de logement, l'estimation était de \$1,950,000, et le contrat a été adjugé pour \$1,574,000, le 2 décembre 1958, à la société *A. N. Bail*